

## RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL ELECTRICIEN HOV, B1V, BR, B2V, BC

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	Maintenir ses connaissances concernant le risque électrique – la prévention et les instructions générales de sécurité de la norme NF C18-510. Maintien de l'habilitation électrique.
<b>PUBLIC</b>	HABILITES BR, BC et B1V et B2V.
<b>PRE-REQUIS</b>	Avoir suivi et validé une formation initiale.
<b>EVALUATION</b>	Questionnaire à choix multiples de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 14/20 est exigée. Contrôle tout au long de la formation avec étude de cas et travaux pratique.
<b>METHODES</b>	Fascicules correspondants aux différents modules traités. Mise en pratique. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 171 stagiaires formés)
<b>MOYENS SPECIFIQUES</b>	Transparents. Matériels électriques. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
<b>FORMATEUR(S)</b>	Monsieur Christophe LEMONNIER

### PROGRAMME

Durée : 11 heure(s) sur 2 jour(s)

La sensibilisation aux risques électriques (les statistiques sur les accidents d'origine électrique – les différents risques d'origine électrique).

La prévention des risques électriques (la réglementation – la normalisation – les moyens de protection contre les contacts directs et indirects et contre les brûlures – la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique).

La norme NF C18-510 (les prescriptions au personnel – l'obligation de formation – le domaine d'application – les prescriptions particulières – cas du professionnel intervenant chez un particulier).

Les opérations dans l'environnement (les différentes zones – les travaux de voisinage – les zones d'environnement spécifiques aux travaux du bâtiment et aux travaux publics). La matériel de protection individuel et collectif (casque – lunettes – gants). Les manœuvres. Les mesurages. Les essais. Les vérifications.

L'outillage électrique portatif à main (les mesures de protection – les emplacements exposés – la TBTS – la TBTP – la séparation de circuits – les enceintes conductrices exigües – les cas particuliers). Documents applicables.



Les travaux hors tension en BT (la consignation – le rôle du chargé d'exploitation – le rôle du chargé de consignation – le rôle du chargé de travaux – le rôle de l'exécutant – le rôle du surveillant de sécurité).

Les interventions en TBT et en BT (le rôle du chargé de l'intervention – les dispositions concernant le personnel et le matériel – les interventions de dépannage – les autres interventions – les opérations particulières).

L'appareillage électrique BT (l'appareillage de sectionnement – de commande – la protection contre les surintensités).

(Date de mise à jour : 10/06/2024)